



ASSOCIATION SPORTIVE MUNICIPALE BELFORT NATATION

« A.S.M.B NATATION »

Association selon la loi du 1^{er} juillet 1901

Piscine Pannoux, Boulevard Richelieu, 90000 BELFORT

Numéro de RNA W901001444

Déclarée en Préfecture de BELFORT 529 307 043 00016

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 FÉVRIER 2025**

L'An Deux Mille Vingt-Cinq,

Le quinze février,

À dix heures trente,

• À BELFORT,

Les adhérents et les membres du Comité de l'Association Sportive Municipale Belfort Natation « A.S.M.B Natation », association, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, dans la grande salle de l'OMS, 10 rue de Londres, sur convocation faite par la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par les membres du club présents ou représentés.

- 67 personnes présentes ou représentées sur les 632 adhérents.

Dès lors, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise ; le quorum étant atteint.

L'assemblée est présidée par *Monsieur Antony JADE*, Président.

Madame Alina KUBASIK, est présente en qualité de trésorière du club.

Madame Nathalie GILBERT assure le secrétariat de la séance, secondée par *Monsieur Gerald MILLER*, secrétaire adjoint.

Monsieur Xavier BRIGNON est présent en sa qualité de Vice-Président.

Madame la secrétaire dépose sur le bureau de l'assemblée et met à la disposition des membres :

- un exemplaire des Statuts et du règlement intérieur de l'association,
- le rapport de gestion,
- une proposition de modification du règlement intérieur.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Mot du Président,
- Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 28 février 2024 sur les comptes clos le 31 août 2023,
- Rapport moral,

- Bilan sportif de la saison 2023/2024,
- Présentation des comptes de l'exercice 2023/2024,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Présentation du budget prévisionnel pour l'exercice 2024/2025,
- Renouvellement d'un mandat,
- Approbation de la modification du Règlement Intérieur,
- Intervention des personnalités publiques invitées,
- Pouvoirs à donner pour effectuer les formalités nécessaires,
- Points divers.

Il est indiqué qu'aucune question écrite, ni aucune proposition ne sont parvenues, au siège social du club, dans le délai imparti, à savoir au 07 février 2025.

Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion, puis du rapport moral et du bilan sportif, ainsi que de la proposition de modification du règlement intérieur de l'association.

Puis, Monsieur le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les délibérations suivantes, inscrites à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉOLUTION - MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Antony JADE remercie l'ensemble des adhérents et les bénévoles, dévoués au club, ainsi que la Collectivité.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

DEUXIÈME RÉOLUTION - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 28 FÉVRIER 2024

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, demande à l'Assemblée, connaissance prise du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 février 2024, relatif à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 août 2023, lesquels faisaient apparaître un bénéfice de 7 341,73 euros, d'approuver ledit compte-rendu.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

TROISIÈME DÉLIBÉRATION - RAPPORT MORAL

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, après avoir donné lecture du rapport moral de la saison 2023/2024, propose à l'assemblée d'approuver ledit rapport.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

QUATRIÈME DÉLIBÉRATION - BILAN SPORTIF DE LA SAISON 2023/2024

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, après la présentation des différents résultats sportifs présentés par Monsieur Florian BRIGNON, entraîneur, demande à l'assemblée de bien vouloir adopter le bilan sportif de la saison 2023/2024.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

CINQUIÈME DÉLIBÉRATION - PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS AU 31 AOÛT 2024

Madame Alina KUBASIK, trésorière, présente les comptes de l'exercice clos le 31 août 2024, qui ont été faits par le cabinet comptable CIGAC.

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et connaissance prise des explications fournies par la trésorière sur la gestion de l'association et sa situation financière, approuve lesdits comptes annuels, tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître une perte de -19 466,30 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus aux membres du Comité de l'exécution de leur mandat au titre de l'exercice clos au 31 août 2024.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

SIXIÈME DÉLIBÉRATION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

Madame Alina KUBASIK, trésorière, sur proposition du Comité, soumet à l'assemblée générale d'affecter la perte de l'exercice clos au 31 août 2024 s'élevant à -19 466,30 euros de la manière suivante :

Affectation

- Résultat déficitaire de l'exercice : -19 466,30 euros,
En totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi et également à -19 466,30 euros.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

SEPTIÈME DÉLIBÉRATION - BUDGET PRÉVISIONNEL POUR LA SAISON 2024/2025

Madame Alina KUBASIK présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour la saison 2024/2025, qui s'élève à un montant global de 349 500 euros et répond à toutes les questions.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des informations fournies par la trésorière, approuve ledit budget prévisionnel.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

HUITIÈME DÉLIBÉRATION - RENOUELEMENT D'UN MANDAT DE MEMBRE DU COMITÉ

Madame Nathalie GILBERT, secrétaire, annonce que son mandat de membre du Comité est arrivé à son terme et propose à l'assemblée générale de bien vouloir la renouveler pour une durée de quatre années.

Puis, elle rappelle que, selon l'article 12 des Statuts, les membres du Comité sont élus à la majorité des suffrages exprimés à bulletin secret. Elle explique la procédure de vote aux membres présents.

L'assemblée préfère, à l'unanimité des personnes présentes, renouveler la qualité de membre à main levée.

Le vote peut alors débiter.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

Madame Nathalie GILBERT est donc réélue membre du Comité de l'association.

NEUVIÈME RÉOLUTION - VALIDATION DES MODIFICATIONS DU RÉGLEMENT INTÉRIEUR

- *Madame Nathalie GILBERT*, secrétaire, après avoir présenté les diverses modifications apportées par le Comité au Règlement Intérieur, demande à l'assemblée de bien vouloir les adopter.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

DIXIÈME RÉOLUTION - INTERVENTION DES PERSONNALITÉS

Madame Françoise MEYER et *Monsieur Daniel ABADIE* sont présents en tant que représentants de l'Office Municipal des Sports (OMS). Tous deux font partis du bureau Directeur de l'OMS et sont ravis de l'invitation reçue pour cette assemblée.

Ils sont heureux de découvrir les activités de notre club et de ses résultats sportifs, ainsi que de l'équipe dirigeante. *Madame MEYER* présente l'OMS et rappelle les différentes opérations organisées par celle-ci.

L'ensemble des membres présents ou représentés prennent acte de cette déclaration.

DOUZIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS À CONFÉRER

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir les formalités nécessaires.

Cette délibération est adoptée à la majorité des voix, 67 voix ayant voté pour, 0 voix ayant voté contre et 0 voix s'étant abstenue.

TREIZIÈME RÉSOLUTION - POINTS DIVERS

Monsieur Xavier BRIGNON, Vice-Président, présente à l'assemblée l'organisation des groupes pour la saison à venir et fait le point sur les modifications prévues et annonce le retour de tests pour former les groupes.

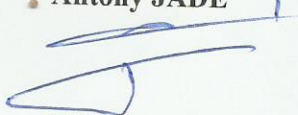
L'ensemble des membres présents ou représentés prennent acte de cette déclaration.

La parole est donnée aux membres qui souhaitent poser des questions ou demander des précisions.

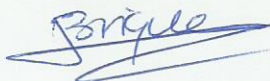
Personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à onze heures cinquante.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les membres du bureau.

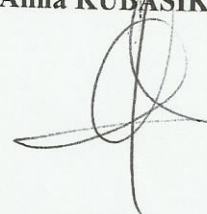
Le Président
Antony JADE



Le Vice-Président
Xavier BRIGNON



La Trésorière
Alina KUBASIK



La Secrétaire
Nathalie GILBERT



Le secrétaire adjoint
Gerald MILLER

